dudit Lagarde. une publication faite, les parties ayant obtenu dispense de deux, sans quil soit intervenu aucun Empechement, j'ay Exigé leur Consentement et je les ay mariés selon le rit de notre sainte mere Eglise catholique, apostolique et romaine, presens Jeronime andré cordouan pere de la ditte Magdelaine cordouan, antoine fournier, Jacques vitton, michel vitton, Charles vitton. le pere de la fille, et le dit Jacques vitton ont declarés ne sçavoir Ecrire de ce Enquis selon l'ordonnance.

A. Fournier M. vitton C. vitton

Denan Curé

Mariage d'andré agarrat et de Marg^tte reveste.

L'an mil sept cens trente sept, et le trois de mars le Mariage accordé entre andré agarrat fils de joseph, et de Therese Marin du lieu de la Garde d'une part; et Marguerite revest fille de Louis, et de feue Therese Marseille du dit lieu de la Garde, d'autre; a été par moy Celebré dans l'Eglise parroisse. une publication faite les parties ayant obtenu dispense de deux sans quil soit intervenu aucun Empechement, j'ay Exigé leur Mutuel Consentement et je les ay mariés selon le rit de notre S^te mere l'Eglise Catholique, apostolique et romaine presens a ce S^rs Louis revest, ~~and~~ joseph agarrats peres des parties, messire joseph mallard Ecclesiastique, S^r jean julien, joseph cyssun, et andré senés qui a declaré ne sçavoir Ecrire de ce Enquis selon l'ordonnance.

J. Mallard J. J. Jullien [illegible]

Denan Curé

Bapt de joseph marie Clemens

L'an mil sept cens trente sept et le Cinq de Mars j'ay Baptisé joseph Marie Clemens fils naturel et legitime de Joseph, et de Suzanne Barbarousse né le trois du dit Mois. le parrain a été françois griez, et la Marraine Marie ramelle. temoins andré senés, et jean senés qui ont declaré ne sçavoir Ecrire. Denan Curé

honnorade chiousse née et Morte le Meme jour

L'an mil sept cens trente sept et le onze du mois de Mars, j'ay Enseveli dans le Cimetiere de cette parroisse honnorade Chiousse fille d'andré chiousse Menager, et de Marie Gazanne morte le dix après avoir été ondoyée par Elizabeth Beylouane Sage femme. temoins a ce le pere de la deffuncte andré senés Lange et Mourchou qui ont declaré ne sçavoir Ecrire. Denan Curé

Bapt de Catherine rose grisolle

L'an mil sept cens trente sept, et le Cinq sept du Mois d'avril, j'ay Baptisé Catherine rose grisolle fille naturelle et legitime de jean pierre, et de Magdelene arnaud Menagers residans au terroir de la Garde. le parrain a été jean grisolle grand pere de la Baptisée et la Marraine Louise gueffe grande mere de la ditte catherine rose grisolle. temoins le pere, jacques jinouvier, antoine augias qui ont signé avec nous.

A. Augias Jacques Jinouvier

Denan Curé

Bapteme de Rose quien

L'an mil sept cens trente sept et le dix neuf du Mois d'avril, j'ay Baptisé rose quien fille naturelle